



VILLE DE
PARIS
Direction de la voirie et des déplacements

2023 DVD 116 Subvention forêt urbaine place de Catalogne 14ème - Autorisation de signer la convention définissant les modalités de l'aide attribuée au titre du « fonds vert » (790 840,26 €)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé le 27 août 2022, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », pour accélérer la mise en œuvre de projets concrets concourant à cet objectif. L'un de ses volets concerne la renaturation des villes.

A ce titre, le projet d'aménagement et de végétalisation de la place de Catalogne sise Paris 14^{ème} a été retenu par l'État pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 790 840,26 euros.

Le projet de la place de Catalogne vise à créer une forêt urbaine densément plantée. L'enjeu est également de créer un espace public qui permettra de gérer les eaux pluviales à la source, de participer à la réduction de l'îlot de chaleur urbain et de favoriser les mobilités actives.

Ce projet prévoit la désimperméabilisation de près de 5 000 m² de voirie, la déconnection au réseau de 6 000 m², la plantation de 470 arbres et la végétalisation de 4 000 m². Ces aménagements portent une véritable transformation de la place, jusqu'alors minérale et principalement dédiée à la circulation automobile, pour en augmenter l'espace disponible aux piétons et à la nature.

Ce projet contribuera aussi à l'enrichissement de la biodiversité et au rafraîchissement de la ville, conformément aux ambitions des plans Climat et Biodiversité de la Ville de Paris. Inscrit dans le contexte de réaménagement urbain du quartier de la gare Montparnasse, ce projet prolonge et renforce les continuités végétales et écologiques de ce quartier, point de liaison entre la coulée verte et le futur parvis réaménagé de la gare Montparnasse.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer avec le Ministère de la transition écologique et le fonds de dotation « Fonds vert » la convention annexée à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris